

Mai 2011

# com.prévu à Saint-Pargoire

[www.ville-pargoire.com](http://www.ville-pargoire.com)



Environnement  
et qualité de vie

Réhabilitation  
des écoles

Enfance et Jeunesse

Finances

Économie -  
Viticulture - Sécurité

Patrimoine

Programme  
Voirie  
Réseaux

Urbanisme

Élaboration du PLU

Sport

Agenda

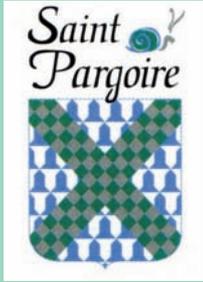
Animations - Culture

Social

## Le bulletin d'informations

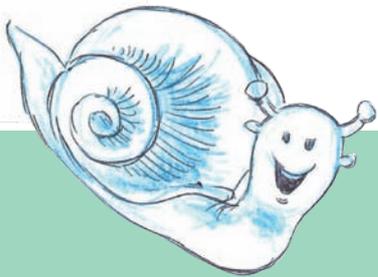
## des Saint-Pargoriennes et Saint-Pargoriens





## SOMMAIRE

Environnement et qualité de vie .....	p.03
Réhabilitation des écoles.....	p.03 - 04
Enfance et Jeunesse.....	p.04 - 05
Finances .....	p.05
Économie, Viticulture - Sécurité .....	p.06
Patrimoine .....	p.07
Programme de voirie, Réseaux .....	p.07
Urbanisme .....	p.08
Élaboration du PLU.....	p.08 - 09
Sport.....	p.10
Animations - Culture .....	p.11
Social.....	p.12



Mairie de Saint-Pargoire  
Place de l'hôtel de ville  
34230 Saint-Pargoire  
Tél. : 04 67 98 70 01  
Fax. : 04 67 98 75 28  
mairie@ville-saintpargoire.com

Imprimerie Sud Offset et Continu  
www.imp-sud.com



## EDITO

Ce second numéro du bulletin d'informations des saint-pargoriens n'a pas la prétention de relater une année mais il offre un aperçu des réalisations dans le village et des projets en cours. Naturellement l'ordre de concrétisation de ces projets et leur objet ne fait pas toujours l'unanimité mais il y a des priorités qui deviennent des nécessités; alors nos divergences s'effacent pour laisser place à l'exigence commune parce que notre dessein est identique : mieux vivre dans notre village. Nous restons égaux face à notre devenir de villageois et pourtant, il n'y a pas d'équité naturelle, nous demeurons tous différents, voilà notre atout !

En tant qu'être humain, à l'instinct grégaire, nos conditions de survie et d'existence nous obligent à nous organiser en société. Société dans laquelle des lois établies doivent être respectées, bien que pas toujours appliquées; nous avons d'un côté des règles qui régissent théoriquement la vie d'une société, de l'autre il y a la manière de les appliquer. Une société ne se connaît pas par ses lois, elle se connaît par l'application de celles-ci à travers son mode de vie et ses aspirations. Dans le monde on respecte difficilement la liberté, la démocratie, l'environnement et tout ce qui en découle. La mondialisation nous rend inégaux parce qu'elle nous met en compétition. En tant qu'européen, le principe reste le même : une union économique et sociale laborieuse basée sur de nombreuses divergences. L'union fait la force à condition que l'objectif soit le même pour tous !

En tant que français, nous nous rendons compte de la difficulté d'appliquer ce principe d'égalité ; nous ne sommes pas égaux face au devenir économique, social et politique. La réalité est toujours

présente : nous sommes différents avec des aspirations différentes et des modes de vie différents. On laisse à la Nation le soin de bâtir la cohésion sociale, l'égalité des chances, tout en sachant que cette égalité a ses contradictions car elle traduit une différence, puisque c'est une égalité de droit qui compense une inégalité physique, morale ou sociale reconnue !

En tant que Saint-pargoriens résistons à ces inégalités. Il est dit que plus le modèle de société est réduit mieux il est applicable, profitons donc de notre situation de villageois : soyons conscients que nous sommes dissemblables, vivons nos différences comme une force qui nous unit. Une société (à travers ses règles) est l'organisation des rapports entre les hommes avec toute la subjectivité qu'elle comporte. Un philosophe (K. Jasper) a écrit « on n'explique pas un homme en colère, on le comprend ». Il faut donc trouver un compromis afin d'adapter le quotidien de chaque individu au quotidien collectif, ce sera l'intelligence collective de notre société saint-pargorienne ! Utilisons nos visions différentes pour mieux nous comprendre, travaillons ensemble à construire notre Saint Pargoire puisque nous avons chacun notre place dans notre village. Le but étant de favoriser l'épanouissement de tous en faisant un effort individuel. Effort de compréhension, effort de tolérance, effort de discipline, effort de gestion pour atteindre notre objectif commun : mieux vivre à St Pargoire. Nous ne sommes pas en compétition, nous voulons un meilleur quotidien .

Construisons cette égalité dont le fondement est le respect mutuel, mais gardons à l'esprit que « l'égalité n'est jamais acquise, c'est toujours un combat ».

*Agnès Constant*

Les services techniques ont procédé à des opérations d'entretien et de mise en valeur des espaces publics. *Ainsi le pourtour de la Croix de la Mission a été aménagé en un espace réservé et le rond point de camps Fisceaux est en cours d'aménagement*, des plantations y sont prévues. Suite aux dégradations des trottoirs des Hauts de Miliac, des arbres ont été transplantés sur la butte du stade et au fond de l'espace Cabanis; l'aménageur des Hauts de Miliac s'est engagé à les remplacer par des arbustes.

Compte tenu du nombre d'enfants domiciliés aux Hauts de Miliac tributaires des transports scolaires, *la commune a sollicité les services du Département et d'Hérault Transport* pour implanter un abris bus au rond point de la caserne afin de faciliter leur attente.

*Panneaux d'affichage libre.* Afin que chaque association puisse s'exprimer librement, et pour une meilleure diffusion des informations, des panneaux d'affichage libre seront installés dans le village, dans le passage qui relie le parking de la poste à la place Roger Salengro, et aux abords de lotissements.



*Signalisation.* *Nous manquons pour l'instant de panneaux de signalisation*; nous ferons en sorte que d'ici quelques mois, les commerces, les équipements publics soient correctement indiqués.

*Collecte des Ordures Ménagères et Recyclage.* Le service public de traitement des détritiques et déchets divers est géré par la Communauté de communes pour les ordures ménagères et par le Syndicat Centre Hérault pour les déchets recyclables. La collecte d'ordures ménagères a été récemment modifiée pour les bacs gris dans certains quartiers de Saint-Pargoire, la collecte du lundi matin étant déplacée au jeudi matin. Si les rapports d'activités de ces deux services démontrent le sérieux des Saint-Pargoriens dans le tri et la gestion de leurs déchets, continuons nos efforts, trions dans les bacs adéquats et n'oublions pas qu'il existe quatre sites de recyclage sur la commune : au Parking de la Poste, aux Ateliers Municipaux, au Chemin de Montplaisir et au Parking de la Caserne, vous pourrez y déposer le verre, le papier et le plastique.

## RÉHABILITATION DES ÉCOLES

La dernière phase de réhabilitation des écoles Jean Jaurès et Jules Ferry s'est achevée en 2010, les rez-de-chaussée des deux établissements ont été entièrement rénovés. Les travaux d'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures poursuivent un objectif de maîtrise d'énergie en rendant ces deux bâtiments moins énergivores.



Concernant l'école Jules Ferry, trois classes et la chaufferie ont été réhabilitées. La réfection de la cour et du préau ont non seulement transformé l'aspect de l'école mais surtout offre une accessibilité aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe. Enfin cet édifice IIIème républicain a retrouvé son lustre d'antan puisque toutes les façades ont été refaites. Près de 120 ans

après sa construction, un sous-préfet, un député et un conseiller général inauguraient publiquement la nouvelle école Jules Ferry qui par son architecture atypique entre classicisme et modernisme constitue un symbole du renouveau de la Commune.

Aujourd'hui comme hier, 125 élèves animent ce bâtiment historique qui comporte des équipements multimédias modernes. Ainsi la Mairie s'est portée candidate pour bénéficier du programme Ecole Numérique Rurale auprès de l'Académie de l'Hérault. Notre établissement ayant été retenu, un TBI (Tableau Blanc Interactif) et 12 ordinateurs portables sont maintenant mis à disposition des élèves afin de les soutenir dans leur scolarité et appréhender l'univers multimédia.

L'école Jean Jaurès est en pleine transformation. L'établissement compte aujourd'hui 100 élèves répartis dans quatre classes neuves. Le nouveau profil de la cour permet d'assurer une sécurité optimale pour les élèves en



évitant les différences de niveau. Les équipements extérieurs vieillissants ont laissé place à un nouveau jeu polyvalent sécurisé par un sol souple en lieu et place des anciens cailloux, seul élément d'aménagement accepté par les enseignants.

**Le Saviez-vous ...** 581,15 € c'est le prix d'un enfant scolarisé à Saint-Pargoire

### Programme de réhabilitation des écoles : 2010

Réhabilitation du rez-de-chaussée  
de l'école Jules Ferry et de ses façades  
155 520,00 €

Participation Etat	46 656,00 €
Participation Conseil Général	44 680,33 €
Hérault Énergies	10 000,00 €

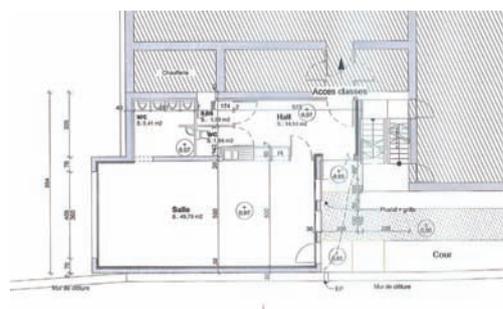
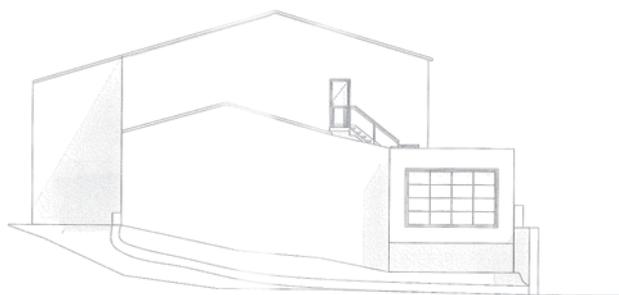
Réhabilitation du rez-de-chaussée de l'école Jean Jaurès  
105 437,00 €

Participation Etat	29 019,60 €
Participation Conseil Général	30 291,67 €

### 2011

Création d'un espace pédagogique modulable et mise en accessibilité de l'école Jean Jaurès  
205 525,45 € HT

*Cette phase de réhabilitation étant terminée*, le retard étant rattrapé, il est aujourd'hui nécessaire de penser à demain. Devant les aléas démographiques, Saint-Pargoire doit prévoir l'avenir, aussi, le Conseil Municipal vient de décider d'agrandir l'école Jean Jaurès et de mettre l'établissement aux normes d'accessibilité par anticipation. Ainsi dès l'été 2011, une nouvelle phase de travaux débutera prévoyant la réalisation d'une rampe d'accès réglementaire, la construction d'un espace modulable de 60m<sup>2</sup> attenant à la salle de motricité permettant de faciliter les temps d'activité et de sieste mais surtout de *créer immédiatement une nouvelle classe en cas de nécessité*.



## ENFANCE ET JEUNESSE

Les infrastructures du village pour les enfants ont été très largement modifiées et aménagées pour s'adapter à leur nombre car en plus des 205 élèves des écoles publiques, l'école Jeanne d'Arc accueille pour cette année scolaire 74 élèves de la maternelle au CM2, pour un total de 281 enfants scolarisés.

La microcrèche va être implantée à l'ancien stade. Elle devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2011.

**Contact : Mme FERNANDEZ**  
Tél : 04.67.79.35.93  
Fax : 04.67.66.67.55

Beaucoup d'enfants sont maintenant accueillis le matin (avant l'heure de classe) et le soir (après l'heure de la sortie des écoles) à l'ALAE

(Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles); en 2010 nous avons comptabilisé 5570 participations à ces accueils (nette progression avec l'année précédente puisque le chiffre atteignait 5238 participations).

Le nombre d'élèves augmentant, le service de restauration scolaire voit également le nombre de repas servis en nette croissance ; voici quelques chiffres : en 2009-2010, il a été servi 12 218 repas contre 11 553 en 2008-2009. A noter que ce service de restauration s'inscrit dans le dispositif «**école du goût**», *ainsi les repas sont élaborés par une diététicienne afin d'assurer une restauration équilibrée et spécifique aux enfants.*



A noter également que le centre de loisirs a accueilli en 2010 : 5213 enfants, soit 220 de plus qu'en 2009. Les activités du centre de loisirs permettent aussi la rencontre de générations et l'après midi de la traditionnelle galette des rois (offerte par la mairie) a ainsi permis aux enfants de confectionner des galettes à la frangipane que petits et grands ont pu déguster au goûter. Le centre de loisirs organise un spectacle tous les ans fin Août ; tous les enfants participent et nous vous invitons tous : parents et grands parents, membres des familles mais aussi habitants de notre village à venir à cette animation.

*Compte tenu de l'évolution croissante des effectifs* et pour la sécurité de tous, la commune est contrainte de déplacer le boulodrome ainsi que les activités sportives de la salle Jean Moulin. Le site sera alors dédié aux besoins et activités du centre de loisirs et de la cantine. La cour sera réaménagée et la commune prévoit l'agrandissement des deux établissements.

La cantine s'associe aux écoles et à l'ACARLET pour organiser une journée découverte sur le thème de

**«la nutrition et la santé» le 20 mai 2011**

En début d'année 2011, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault décidait d'accepter une partie de la compétence Petite Enfance dévolue auparavant aux communes membres dans le but de créer un Relais Assistantes Maternelles (RAM) afin de faciliter l'accès des parents d'enfants à ce mode de garde et offrir des outils nouveaux aux assistantes maternelles.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Mme COMPAGNET.  
Contact : 04 67 57 04 50 - stephanie.compagnet@cc-vallee-herault.fr**

## FINANCES

Le 25 mars 2011, le Conseil Municipal votait le budget principal de la commune. Ce budget conformément aux années précédentes poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour consacrer l'essentiel des moyens financiers disponibles en investissement dans le but d'offrir toujours plus de services de qualité en modernisant, créant ou améliorant les équipements publics.

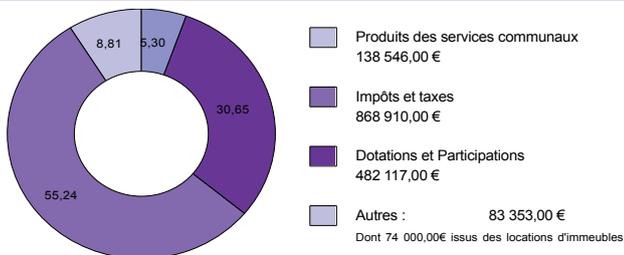
Ainsi les élus validaient un budget à hauteur de 3,4 Millions d'euros : 1,57 millions d'euros en fonctionnement (46%) et 1,83 millions d'euros en investissement (54%).

Cette année encore, les grands principes budgétaires déterminés par le Conseil sont renforcés : *Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Réduction du poids de la dette et Augmentation de la capacité d'autofinancement.*

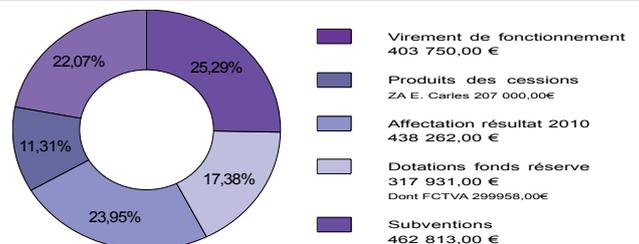
Les travaux de la Commission Finance ont permis de mettre en place une organisation apte à réduire les

dépenses générales de fonctionnement (-11%), les charges de personnel malgré la volonté affichée des élus de soutenir le principe de carrière des agents communaux et de renforcer les équipes au service des habitants (pôle environnement propreté, pôle animation culture, pôle petite enfance) sont maîtrisées (-0,01%), enfin le poids de la dette, près de 143 000,00 € (remboursement des intérêts et du capital) diminue de 6 %. Ces efforts permettent à la section de fonctionnement de transférer plus de 400 000,00€ en investissement. Ainsi, cette année près 812 000,00 € financeront de nouvelles opérations : réfection du pluvial, réfection des chaussées, agrandissement de l'école Jean Jaurès, modernisation des véhicules, restructuration de l'espace « Cabanis », acquisition d'une balayeuse, modernisation des aires de jeux, construction d'un nouveau boulodrome ... etc

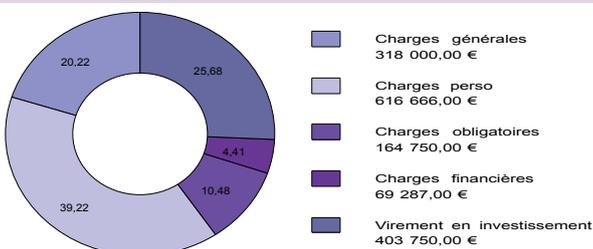
Recettes de Fonctionnement



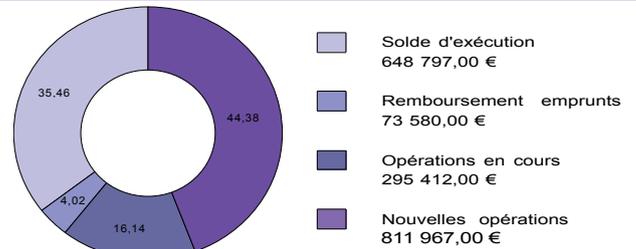
Recettes d'Investissement



Dépenses de Fonctionnement



Dépenses d'Investissement



**ECONOMIE** : En 2010, nous évoquions plusieurs thèmes dans la Commission Développement Economique, Viticulture, Sécurité. La zone d'aménagement économique Parc d'Activités Emile Carles est terminée. Six lots ont été vendus : plombier, maçons, rénovation, électriciens s'installent. Il reste encore des lots à vendre chez des propriétaires privés. La

maison médicale est en cours de construction. Le D.A.B tant attendu est installé à la poste. Avec l'aide de la C.C.I, 46 artisans et commerçants de Saint-Pargoire ont formé l'association «la dynamique des entreprises». Le président est Stéphane P.Y. Cette association a été présentée en Mairie à l'occasion d'une dégustation confectionnée par les commerçants, démontrant leur savoir faire, en présence des artisans et commerçants de la commune et des représentants de la Région, de la C.C.I, de la C.C.V.H. et de la Commune. Sur les conseils de la C.C.I de nouveaux panneaux de signalisation indiquant nos commerçants, nos artisans, nos places de parking vont être implantés aux entrées et dans le village. La foire annuelle reprend sa place. Elle aura lieu les 18,19 et 20 août et se tiendra Place Roger Salengro, Place de la Mairie et dans les rues adjacentes si besoin.

**La viticulture** : les 2 caves coopératives Saint-Pargoire et Saint-Pons ont fusionné, les premières vendanges communes aux deux villages ont été rentrées sous l'appellation « les vigneronns de soubergue ».

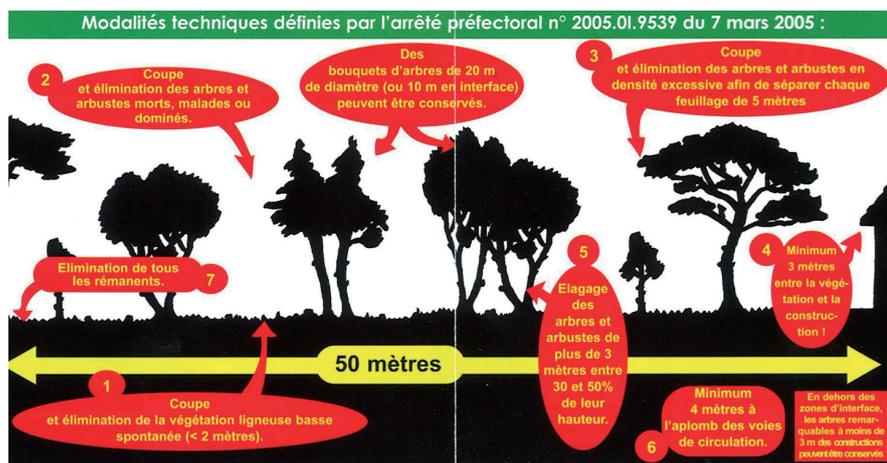
**SECURITE** : Concernant la circulation et la sécurité piétonnière, les premiers aménagements ont débuté : étude du Conseil Général sur l'aménagement de la RD30 - mise en place de deux dos d'âne : l'un situé au Mas de Pipou, l'autre route de Villeveyrac. A la demande des Saint-Pargoriens, nous allons continuer à en placer au rythme de 2 par an (coût du financement de ce type de dos d'âne 3500 euros chacun). A ce jour les investissements engagés : la mise en place d'un sens de circulation, le stationnement ne donnent pas entière satisfaction. ; Le point noir reste le centre du village, place Roger Salengro, le fond du jeu de ballon. Nous faisons appel à la citoyenneté de chacun. Devons-nous renforcer la police municipale? Nous vous invitons à vous exprimer sur ces sujets. Vos idées, votre réflexion peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie.

**PCS** : Les différentes catastrophes naturelles de l'année dernière et de cette année (Xynthia, Tsunami, tremblement de terre, crue...) démontrent la fragilité des infrastructures et le déficit d'organisation des autorités lors de la survenance d'une crise majeure. Consciente de la fragilité de notre territoire, le Conseil

Municipal décidait en collaboration avec les services de la DDTM et dans le cadre d'un marché groupé englobant les communes de Bessan, Castelnaud de Guers, Cazouls d'Hérault, Usclas d'Hérault et Saint-Pargoire, de réaliser son Plan Communal de Sauvegarde. Ce document vise à identifier les risques puis à déterminer les actions urgentes à mener lorsque l'événement survient afin de garantir la sécurité des publics touchés. Ce plan réalisé par la société Predict Services a été approuvé par le Conseil au mois d'avril après l'avoir testé à l'occasion d'un exercice de simulation de crise. Vous allez recevoir très prochainement un guide d'information et de présentation, les habitants seront alors conviés à une réunion publique d'information.

**D.E.A.** : La commune a passé commande d'un Défibrillateur Entièrement Automatique. Il s'agit d'un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire, principale cause de mort subite chez l'adulte. Cet appareil procède automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, il est utilisable aisément par toute personne même non formée. Ce matériel de premier secours sera implanté à la Résidence Montplaisir, seul établissement ouvert 24h/24h.

**Obligation Légale de Débroussaillage** : Suite aux incendies de l'été dernier, les services de l'Etat ont décidé de mener une vaste opération de prévention et de contrôle sur plusieurs communes de l'Hérault. Vous avez été conviés à une réunion publique organisée par l'Office National des Forêts le 24 février 2011, dans le but de vous présenter ces obligations. Ces mesures de débroussaillage visent à préserver les biens et les personnes en limitant la propagation d'un incendie aux zones habitées. Un contrôle de l'ONF sera réalisé au mois de juin, aussi veillez à entretenir vos terrains pour la sécurité de tous. Vous pouvez obtenir un dépliant explicatif en Mairie.



Dépliants disponibles en Mairie



L'étude préalable nécessaire pour débiter un chantier de réhabilitation et de mise en valeur de l'église de Saint-Pargoire (com. prévu n°1) s'achève, la commune a bénéficié pour réaliser ce diagnostic d'une subvention de la DRAC représentant 70% de la dépense, démontrant l'intérêt historique de l'édifice, commence aujourd'hui une longue période de programmation et de recherche de cofinanceurs publics avant travaux. Mais l'imposant édifice religieux ne doit pas occulter l'existence d'innombrables fragments de notre passé, ces objets aussi petits soient ils revêtent un caractère historique tout aussi important.



Ainsi la commune, grâce à la tenacité d'un conseiller a réussi à faire revenir l'un de ses objets à Saint-Pargoire. Une bannière don de l'empereur Napoléon III à Saint-Pargoire en 1870, a été acquise à l'occasion d'une vente aux enchères spécialisées en Allemagne par la commune. Cette bannière du 19ème siècle va être classée patrimoine historique avant que les blessures du temps soient effacées par des spécialistes et sa présentation publique très prochaine. Il est impossible d'évoquer le patrimoine Saint-Pargorien, sans évoquer le travail spectaculaire réalisé par le maître verrier Jean-Pierre Dyga sur les vitraux de l'église à l'initiative de l'association SALVE. Grâce à vos dons, aux concerts organisés, l'association a pu financer la restauration de trois vitraux : Deux des grisailles de la nef ainsi que l'oculus de la chapelle Saint Joseph. Pour cela, nous les remercions et nous vous invitons à venir admirer le résultat de ce travail d'orfèvre.

## PROGRAMME DE VOIRIE - RÉSEAUX

Comme prévu dans le dernier bulletin municipal, quelques informations et recommandations sur la voirie et les réseaux. Il est recommandé de ne pas verser vos résidus d'huile (friteuse, vidange) ou autres produits tel que peinture ou diluant dans les égouts, ces derniers endommagent le système d'épuration de notre station.

### BON À SAVOIR...

#### Les toilettes ne sont pas la poubelle !

Les toilettes servent à éliminer les déchets «naturels». Ne jetez rien d'autre dedans. En effet, la station d'épuration aura du mal à traiter les autres déchets.

Exemple de déchets à ne pas jeter dans tes toilettes : tampons, serviettes hygiéniques, détergents etc. Ils s'éliminent mal et passent dans le milieu naturel.

Nous vous informons que le pont de Plaissan va être élargi ce qui nécessitera la fermeture de ce dernier au mois d'août et ceci pour une durée de 5 mois environ. C'est une départementale très empruntée et nous comptons sur votre compréhension.

Revenons à nos chemins : une enveloppe de 100 000 € est consacrée à cet effet, nous avons rénové cette année le Val d'Or, l'accès aux Hauts de Miliac, la traversée du Hameau de Besse, un tronçon vers Bellefont, une autre partie direction le Dardaillon, sous la Pile....sans tous les citer.

En 2011, une enveloppe d'un même montant y sera consacrée, nous avons bétonné le petit passage du Val d'or vers la départementale allant à Plaissan.

En 2010, le débroussaillage a été réalisé pour moitié par un prestataire l'autre restant à la charge de nos services. Nous ferons la même opération en 2011. Des opérations de voirie sont faites avec nos services techniques ainsi que les peintures au sol. À propos de peinture, respectons les bandes jaunes ainsi que les emplacements matérialisés au sol.

Sur l'éclairage public, nous avons rajouté un candélabre à Rocafol et remplacé les néons par des lanternes Place du Plan. Une opération de colmatage des trous suite au gel de cet hiver, suivi d'une période pluvieuse s'est faite en régie, nous avons employé 16 tonnes d'enrobé à froid. Merci à notre équipe pour cette réalisation. En 2011 nous continuerons notre opération de rénovation des rues du village.

**Réseaux humides :** La commune continue son programme de modernisation des réseaux et de sécurisation des sites. Ainsi au second trimestre 2011, les réseaux d'eau potable et d'eau usée seront entièrement réhabilités Boulevard de la Victoire et Rue de l'Ancienne Distillerie. Parallèlement, le réseau des eaux pluviales sera redimensionné au même endroit afin de limiter les risques d'inondation.

**PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)** une étude a été réalisée en 2010; dorénavant tout espace public rénové tiendra compte des conclusions de cette étude (écoles, cantine, centre de loisirs, etc...)

Afin de sécuriser l'alimentation électrique de la commune, la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres (CESML) va procéder à l'enfouissement des lignes hautes et moyennes tensions. En outre un transformateur sera implanté Boulevard de la Victoire et d'importants travaux de dissimulation seront réalisés dès 2011



En 2010, 43 permis de construire ont été instruits par les services communaux en collaboration avec les services de la DDTM : 32 ont été accordés, 23 concernaient des maisons d'habitation et 9 concernaient des équipements publics (micro crèche, la caserne, la maison médicale rurale) , 8 ont été refusés et 3 sont toujours en cours d'instruction. 56 déclarations préalables relatives à des petits travaux (piscine, terrasse, abris...) ont été déposées et près de 131 certificats d'urbanisme ont été traités. Le nombre des demandes d'urbanisme semble ces 3 dernières années se stabiliser avec une moyenne de 45 instructions de PC et 58 instructions de DP. Le nombre de logements nouveaux s'inscrit durablement dans les objectifs fixés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault le 18 février 2008, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document prévoit ainsi 36 logements nouveaux par an sur le territoire de la commune.

*Par délibération de janvier et mars 2011, la commune a souhaité se doter d'un outil performant de gestion des aménagements fonciers.*

Ainsi certains secteurs, propres à accueillir des lotissements,

ont été inscrits dans un Périmètre Urbain Partenarial (PUP). Cet outil permet à la commune de faire financer par les lotisseurs privés, les investissements nécessaires à l'accueil des nouveaux arrivants. Ainsi pour 2011, le PUP prévoit le financement de l'agrandissement de l'école maternelle, de la cantine, du centre de loisirs, du renforcement des réseaux et de l'extension de la station d'épuration. L'objectif est simple, la commune et ses habitants ne doivent pas payer pour s'agrandir.

2011 sera une année charnière dans le domaine de l'urbanisme. En effet, une révision générale du document d'urbanisme est en cours. Ce document permettra de fixer à court et moyen terme les objectifs de développement de notre village. Enfin, les services de la DDTM se retirent de l'instruction des demandes d'urbanisme, par conséquent avant la fin de l'année, la commune instruira les demandes avec le concours du nouveau service d'urbanisme de la Communauté de Communes afin de mieux répondre aux exigences réglementaires en la matière.

## ÉLABORATION DU PLU

En 2010, le Conseil Municipal décidait de procéder à la révision générale de son document d'urbanisme en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (voir com.prévu n°1). Après l'ouverture d'une consultation, le groupement Fontaine-Heurley-Roques a été désigné pour réaliser ce nouveau document.

Un PLU vise à définir à court, moyen et long termes les perspectives d'évolution de notre commune, l'affectation des sols et les besoins qui en découlent. Cet outil permet d'améliorer notre quotidien en poursuivant un développement harmonieux de notre cité, de connaître les contraintes sociales, économiques et environnementales de notre territoire, dans le but de créer des interactions entre les espaces urbains, agricoles et naturels mais surtout entre ces espaces et les services et équipements publics.

Afin de mieux appréhender ces contraintes, la procédure d'élaboration d'un PLU intègre une concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire : les habitants bien sûr, mais également les personnes publiques : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes et Syndicats, SDAP.. Cette procédure comprend six phases pour aboutir à l'approbation du nouveau plan dans un délai allant de 2 à 3 ans.

### Le Plan Local d'Urbanisme

URBANISME, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES

#### Un PLU doit permettre de définir l'avenir d'une commune

- Permettre la croissance urbaine tout en respectant le territoire.
- Maîtriser le développement économique, démographique et social.
- Protéger et mettre en valeur l'environnement

#### Un PLU est élaboré en concertation avec

- Les élus et la population de la commune
- Les services de l'état : direction départementale des territoires et de la mer, direction régionale de l'environnement de l'agriculture et du logement, l'agence régionale de santé, les chambres consulaires
- Les acteurs locaux: agriculteurs, commerçants, artisans, habitants



#### Un PLU contient les éléments suivants

- Le rapport de présentation présentant l'état de la commune
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) donnant les grandes lignes de la politique de développement de la commune
- Le zonage et le règlement, les annexes sanitaires, environnementales et la liste des emplacements réservés

#### Un PLU n'est pas un POS

Effectivement, si la finalité est la même, l'ouverture à l'urbanisation, la démarche est totalement différente. Loin de tirer simplement un trait de contours constructibles comme en POS, le PLU s'appuie sur les possibilités et les capacités réelles de développement de la commune : capacité de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, capacité de l'adduction en eau potable, protection de l'économie locale, préservation de l'environnement social et naturel, production de vie sociale.



## PHASE 1. DIAGNOSTIC : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT - 2011 DURÉE 4 MOIS

### Analyse et Concertation par différents volets

**HABITAT ET SOCIAL** : Analyse de la démographie et bilan de l'habitat = définir les objectifs de développement de la commune en fonction de l'évolution démographique et des besoins présents et futurs habitants.

**URBAIN** : Faire des perspectives d'évolution de la population dont découle la capacité d'accueil des différents équipements communaux ; définir les objectifs de zonage du PLU (avec ouverture progressive des terrains à urbaniser) ; entamer une réflexion sur les déplacements, la circulation et le stationnement ...

**ÉCONOMIQUE** : Analyser les enjeux qui découlent de l'activité agricole, les possibilités de développement = définir les forces d'attraction et de répulsion du territoire.

**ENVIRONNEMENTAL** : Analyse du patrimoine historique, architectural et naturel = mise en valeur du territoire et patrimoine communal ; prise en compte des risques inondations et mouvements de terrains ...

**DIAGNOSTIC AGRICOLE** : Importance de l'activité agricole, préservation appellation AOC = privilégier la densification urbaine.

### Objectifs de développement - Enjeux et concertation

**Préciser les choix** de la Municipalité qui seront retranscrits dans le PADD.

**Prise en compte des objectifs** d'équilibre (article L.121.3 Code Urbanisme) = extension harmonieuse de la commune et limitation des interfaces négatives entre noyau historique et lotissements à venir, zone agricole et zone urbanisée.

## PHASE 2. PADD : ses enjeux - 2011 DURÉE 6 MOIS

**Maîtriser le développement urbain dans le temps et l'espace** : définir des limites franches à l'urbanisation, définir un phasage.

**Traiter les axes de la commune** : Relier (existant et zones d'extension) ; Structurer (mailler les zones, ne pas enclaver) ; Qualifier (valoriser)

### Stratégie communale et orientation d'urbanisme

Définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale de l'environnement (Code Urbanisme Art. R.123-3) par une collaboration étroite avec municipalité et PPA (Personnes Publiques Associées).

Développement de la commune en accord avec les paysages et l'identité villageoise.

### Orientations d'aménagement

Présenter les futurs grands travaux et opérations de construction quartier par quartier.

Définir le règlement du PLU pour chaque zone.

## PHASE 3. Établissement du dossier de révision du PLU - 2011 DURÉE 2 MOIS

Cf. Code Urbanisme Art. A. 123-1 : rapport de présentation, PADD, règlement, documents graphiques, annexes

## PHASE 4. Mise en oeuvre des dossiers du PLU - 2012 DURÉE 6 MOIS

Mise en forme des dossiers et réunion de remise des dossiers tirant le bilan de la concertation avec les PPA.

## PHASE 5. Enquête Publique - 2012 DURÉE 6 MOIS

Réalisation du dossier EP et formalisation des modalités organisation et déroulement EP = modifications éventuelles ...

## PHASE 6. Approbation - 2013

## LES OUTILS DE LA CONCERTATION

- Tous les habitants vont recevoir une plaquette expliquant la procédure et les objectifs d'un PLU
- A l'issue de chaque phase de la procédure : une synthèse sera présentée en réunion publique afin de recueillir les avis et remarques des habitants. Ce document fera l'objet d'une publication (panneaux d'affichage, site internet...) et il pourra être consulté en Mairie.
- Les documents graphiques préalables seront exposés dans les lieux publics.
- Un registre sera mis à la disposition des habitants à la Mairie afin de recueillir leurs avis et remarques dès l'ouverture de la procédure.

Le complexe sportif tant attendu par les footballeurs, tennis men et rugby men est enfin livré. Sa construction aura duré près d'un an. Ces travaux Herculéens pour notre



commune porte leurs fruits: un Vestiaire – Club House de 400m<sup>2</sup> moderne, deux terrains de tennis et un terrain mixte en gazon synthétique. Si les aires de jeux avaient déjà fait l'objet d'une inauguration le 05 mars 2010, le ruban a été officiellement coupé en présence des élus

nationaux, régionaux et locaux le 30 octobre 2010. A cette occasion, deux équipes de ligue 1 Montpellier et Arles Avignon se sont affrontées sur le stade flambant neuf, ces professionnels ont été frappés par la qualité des bâtiments et ont unanimement reconnu l'excellence de la surface de jeux.

**Football.** Le FCSP exploite le nouveau complexe sportif depuis le début de la saison 2010-2011, fort de ces 200 licenciés. Le nouvel équipement donne des ailes à notre équipe locale puisque non seulement le nombre de licenciés augmente mais les résultats sportifs sont au rendez-vous cette saison.

**Tennis.** Le Tennis Club Saint Pargoire revit depuis le début 2010 grâce à ses 40 adhérents et exploite depuis les printemps derniers les nouveaux cours du complexe sportif. Ceux-ci ont permis à l'association de se développer et de créer une section école de tennis qui accueille depuis octobre 2010 une trentaine d'enfants de 6 à 14 ans, encadrée par un professeur de tennis professionnel. Depuis mars 2011, une section compétition permet à nos tennismen de défendre les couleurs de son village dans le cadre du championnat départemental Messieurs. Enfin, il est toujours possible de pratiquer le tennis en loisirs, moyennant l'adhésion à l'association.

Contact : [tc.saint.pargoire@free.fr](mailto:tc.saint.pargoire@free.fr)



**Pétanque.** L'espace Cabanis va bientôt accueillir de nouveaux pensionnaires: les boulistes. En effet, la pratique de leur sport n'était pas compatible avec la proximité des enfants de notre centre de loisirs. De ce fait, pour la rentrée 2011, nous avons prévu de déplacer nos chers pétanqueurs vers le Parc Cabanis, avec création d'un nouveau boulo-drome et d'un club house. Ce projet est en cours de chiffrage pour demande de subventions. En outre ce nouvel équipement convivial et moderne accueillera non seulement la joyeuse pétanque et ses licenciés mais également la toute nouvelle école de pétanque intercommunale qui s'entraîne à Saint-Pargoire.

**Sport de combat.** Devant l'accroissement du nombre d'adhérents aux associations et club de sport de combat, et pour permettre l'agrandissement de la cantine et du centre de loisirs, la commune réfléchit à la réalisation d'une toute nouvelle salle de sport implantée dans la remise du parc cabanis. Cet espace accueillera en plus des vestiaires et sanitaires, deux plateaux sportifs: un plateau fixe dédié aux sports de combat et un plateau modulable permettant non seulement la pratique d'un sport de combat mais également de la danse ou toute autre activité (gym, relaxation...).



## AGENDA

**08 mai 2011**

Commémoration armistice de 1945

**13 mai 2011**

Spectacle de l'école Jeanne d'Arc

**21 mai 2011**

Fête des associations

**27 mai 2011**

Traditionnelle réunion publique

**07 juin 2011**

Réunion PCS

**10 juin 2011**

Concert SALVE

**13 juin 2011**

Kermesse de l'école Jeanne d'Arc

**21 juin 2011**

Fête de la Musique,  
Place Roger Salengro

**24 juin 2011**

Spectacle des écoles publiques

**25 juin 2011**

Kermesse des écoles publiques

**30 juin 2011**

Festy Boubou au Parc Cabanis

**8-9 juillet 2011**

Féria de Saint-Pargoire

**12 juillet 2011**

Nuits Couleurs, au Parc Cabanis

**14 juillet 2011**

Fête Nationale  
et feux d'artifice

**22 juillet 2011**

Tournée d'été  
d'Hérault Sport  
à l'ancien stade

**5-6-7-8 août 2011**

Fête Votive

**18-19-20 août 2011**

Foire artisanale

**11 novembre 2011**

Armistice de 1918



Ah ! La bibliothèque, quel espace merveilleux, elle accueille tous les publics, les enfants des écoles : les petits de la maternelle, les plus grands du primaire (dans le cadre scolaire), les plus grands encore qui le désirent : les collégiens et lycéens, les adultes et puis les tout petits avec leurs assistantes maternelles un jeudi matin par mois ; un moment privilégié qui leur est réservé.

Ah ! Les livres, les bouquins ! Quelle merveille ! Et la Dame de la bibliothèque (Marielle) , elle vous procurera tout ce dont vous avez

besoin, les livres, les bandes dessinées, les ouvrages pour vos études, pour vos repas: livres de cuisine même pour les chefs en herbe, pour votre détente, pour votre bien être, pour votre culture, pour votre curiosité, etc...

Merveilleux endroit que cette bibliothèque. Allez, venez, entrez dans la cour et poussez la porte !

Renseignez-vous pour les thèmes développés et les publics concernés sur le site internet, rubrique bibliothèque.



*Soyez curieux, allez voir !*

## Ludothèque

Depuis quelques mois une nouvelle activité a vu le jour dans notre village : **la ludothèque**. Vous connaissez tous (nous l'espérons) la bibliothèque située à la Maison des Arts, et bien voilà, à l'étage, pour les 7 à 77 ans, la ludothèque est ouverte **tous les jeudis de 17 h à 19 h** et vous pouvez jouer sur place ou même emporter des jeux de société (voir sur le site internet les modalités ou se renseigner à la bibliothèque ou à la mairie).

**Venez nombreux !**

La commune souhaite pérenniser et développer la vie culturelle et festive locale. Dans ce but, un pôle Culture-Animation a été créé et placé sous la responsabilité de Marielle CAMBEFORT, actuelle responsable de la bibliothèque.

Ce pôle vise à recueillir les informations relatives aux animations organisées dans le village, les centraliser, veiller à leur diffusion par voie de presse, d'affichage et sur le site internet, à gérer les réservations de la salle Max Paux pour les associations, et à prévoir des animations dans le village.

**Correspondant municipal pour les associations  
Marielle CAMBEFORT 04 67 90 16 79**

## Le Mot des Ecoles

**Les élèves de la classe CM2 de l'école Jules Ferry ont enregistré un CD, dont ils ont écrit les paroles.**

**L'enregistrement a eu lieu à la salle Jean Moulin sous la direction de PARADISIAC événementiel et Thierry LUCAT  
Le projet a été financé par la Mairie.**



## Rencontre avec Monsieur MOSSMANN

Au mois de février, nous avons lu en classe l'histoire de « Dedraki, les mystères des bonsaï grecs » écrit par Monsieur Mossmann. Nous avons eu ensuite la visite de l'écrivain et nous en avons profité pour lui poser des questions.

Nous avons ainsi appris ce qu'était le travail d'illustrateur et d'auteur, les difficultés pour trouver un éditeur.

Ce que Monsieur Mossmann aime par-dessus tout c'est essayer de faire vivre aux autres des histoires et s'exprimer avec des dessins.



Toute la classe a été heureuse de recevoir Monsieur Mossman. Nous avons lu son livre avec plaisir. Le chat Toulaki était notre préféré et nous avons trouvé le voyage en Grèce intéressant.

Un grand merci à Monsieur Mossmann pour toute sa gentillesse, sa patience et pour nous avoir confié des moments de vie.

**Les élèves de CM2 de l'école Jules Ferry**

## ÉTAT CIVIL 2010

Naissances : 30

Mariages : 10

Décès : 12

**Saint-Pargoire a signé un protocole de coopération relatif à l'hébergement d'urgence des victimes de violences conjugales et familiales, sur le territoire de la CCVH.** Ce dispositif a pour objectif premier, en l'absence de solutions familiales, amicales, ou institutionnelles, la mise à l'abri des victimes et de leurs enfants pendant une durée brève, en attendant une évaluation approfondie, et une prise en charge d'un service social compétent.

Ce dispositif est accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24h. Les modalités d'accès et de gestion sont connues par l'ensemble des intervenants qui pourraient y avoir recours (services sociaux, élus, police municipale, gendarmerie, I15..).

La commune coordinatrice est GIGNAC.

## PRÉSENCE VERTE

L'association **présence verte services** travaille, étudie toutes les solutions d'aides aux familles et de confort adaptées aux attentes des personnes afin d'améliorer leur quotidien.

L'association offre un choix de services:

- Pour le maintien à domicile (APA, livraison de repas, aide aux personnes handicapées, télé assistance )
- Pour l'entretien de la maison (ménage, repassage)
- Pour l'enfance (garde à domicile, périscolaire)

**Permanence** à la mairie de Saint-Pargoire  
tous les troisièmes mardis du mois  
de 14h à 17h sans rendez-vous.

### Numéros de service

#### Mairie

Tél : 04 67 98 70 01

Fax : 04 67 98 79 28

Mail : mairie@ville-saintpargoire.com

#### Cantine - Centre de loisirs

Tél : 04 67 98 76 75

Mail :

enfance-jeunesse@ville-saintpargoire.com

#### Bibliothèque

Tél : 04 67 90 16 79

Mail :

culture-animation@ville-saintpargoire.com

#### Résidence Montplaisir

Tél : 04 67 98 76 22

#### Ecole Jules Ferry

Tél : 04 67 98 71 29

#### Ecole Jean Jaurès

Tél : 04 67 98 72 02

#### Ecole Sainte Jeanne d'Arc

Tél : 04 67 98 76 59

#### Service eau potable (SIEVH)

Tél : 04 67 25 28 29

Fax : 04 67 25 19 78

#### Service de collecte des ordures ménagères (CCVH)

Tél : 04 67 57 04 50

Fax : 04 67 57 04 51

Pompiers : 18 / 112

Secours : 15

Gendarmerie : 17

#### Permanences

**Mme Le Maire** sur rendez-vous les mardis matins

**Urbanisme** sur rendez-vous les jeudis matins

## MAISON DE RETRAITE

La RESIDENCE MONTPLAISIR date de 1983. Anciennement classée logement foyer en décembre 2007 à la demande du CCAS, elle a été classée E.H.P.A.D. (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et est exploitée en tant que tel, alors que le bâtiment n'est pas conçu pour cela. De ce fait, une mise en conformité s'impose conformément aux normes de sécurité et au respect de la réglementation en vigueur. L'E.H.P.A.D propriété de HERAULT HABITAT, vient d'être acheté par le CCAS. Les travaux de mise aux normes de sécurité devraient commencer dès cette année :

- enclouement de l'escalier unique
  - désenfumage de cet escalier
  - installations de reports d'alarmes
  - formation du personnel au moyen de secours (réalisé début 2011)
  - entrée remodelée avec un nouvel espace réservé aux résidents et un nouvel ascenseur - réfection de toutes les chambres afin d'être conformes à la réglementation en vigueur et mise en conformité à l'accessibilité des personnes handicapées.
- Un cahier des charges sera établi avec les entreprises ceci sans nuisance pour les résidents.
- Un plan des aménagements sera affiché dès le début des travaux.



Madame SAEZ est partie à la retraite en septembre 2010 et a été remplacée par Madame VAGLIENTI, en novembre 2010. Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Directrice qui aura la lourde tâche de gérer la Résidence Montplaisir durant cette longue phase de travaux.